

SAGE du bassin de la Sèvre niortaise et du Marais poitevin

*Rapport d'activité annuel*

*- Année 2011 -*



Le présent rapport précise dans un premier temps les moyens humains et matériel qui seront mis en œuvre pour l'animation des SAGE au sein de la structure porteuse pour l'année 2012 (page 2) puis fait le bilan de l'état d'avancement pour l'année 2011 :

- o de la procédure d'élaboration du SAGE de la Sèvre niortaise - Marais poitevin (pages 3 à 13),
- o de l'étude de modélisation de la nappe intensément exploitée de l'Aunis (pages 14 à 18).

## I. MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR L'IIBSN POUR LA CELLULE D'ANIMATION DES SAGE

La structure porteuse du SAGE (l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise - IIBSN) met à disposition des Commission Locales de l'Eau une cellule d'animation comprenant :

- o L'animateur du SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin : François JOSSE
- o L'animatrice du SAGE Vendée : Laure THEUNISSEN
- o Une hydrogéologue : Caroline SANDNER
- o Une géomaticienne à hauteur de 70% de son temps : Maude THOLLY

Cette cellule est épaulée par le secrétariat général de l'IIBSN pour l'envoi des courriers, le standard téléphonique, et différentes charges administratives (comptabilité notamment).

Les charges de fonctionnement prévues pour la cellule comprennent les frais liés aux postes (salaires et charges), les déplacements, les communications, les fournitures administratives et l'amortissement du matériel (véhicule et matériel informatique). A ceci s'ajoute les frais de fonctionnement propres à la CLE comme l'affranchissement des envois.

Les 2 animateurs peuvent être amenés à intervenir sur le périmètre des 2 SAGE pour certaines missions. Cette spécialisation permet d'avoir un interlocuteur référent sur un sujet. Ainsi l'animatrice Laure Theunissen est la référente sur les inventaires zones humides et François Josse le référent sur le volet gestion quantitatif et mise en place des repères de crues.

Les coûts liés à l'animation des SAGE sont pour 2012 les suivants :

- o Salaires et charges du personnel : 179 000€
- o Frais de fonctionnement : 30 000€
- o Forfait fonctionnement des CLE : 12 000€

L'agence de l'eau Loire-Bretagne subventionne à hauteur de 50% ces dépenses et la Région Pays-de-La Loire à hauteur de 20% au prorata de la superficie de son territoire.

## II. ELABORATION DU SAGE SEVRE NIORTAISE- MARAIS POITEVIN

### I.1 Elaboration du SAGE - année 2011

#### Rappel historique :

- o arrêté de périmètre de SAGE : 29/04/1997
- o arrêté de composition de la CLE : 24/08/1998
- o réunion constitutive de la CLE : 08/10/1998
- o validation de l'état des lieux par la CLE : mars 2004
- o validation du diagnostic du territoire par la CLE : mai 2004
- o validation du choix de la stratégie : décembre 2005
- o validation du projet de SAGE : 16 janvier 2008
- o avis du Comité de bassin : 26 janvier 2010
- o enquête publique : 7 juin au 9 juillet 2010
- o adoption du SAGE par la CLE : 17 février 2011
- o arrêté du SAGE : 29 avril 2011

En fin d'année 2010, l'animateur a réalisé, en collaboration avec les services de l'Etat, un travail de prise en compte des remarques issues de l'enquête publique et de l'avis de l'Etat dans le projet de SAGE. Ce nouveau document, proposé à la CLE du 15 décembre 2010, n'a pas été adopté par celle-ci (37 voix favorables contre 22 voix défavorables, pour 59 votes exprimés).

**Un nouveau travail de concertation et de réécriture a donc été réalisé début 2011.**

A cet effet, plusieurs réunions informelles de discussion et de négociation ont été conduites par le président de la CLE et des demandes ou propositions écrites de modifications ont été formulées par écrit auprès du secrétariat du SAGE. Une nouvelle proposition de rédaction a alors ensuite été proposée à la CLE en séance plénière le 1<sup>er</sup> février 2011. Cette nouvelle version n'a une nouvelle fois pas pu être adoptée (37 votes favorables, 15 défavorables, 5 abstentions et 1 bulletin nul pour 58 votes exprimés).

Une réunion de la Commission de coordination des 3 SAGE du Marais poitevin (CC3S) s'est alors tenue à Poitiers le 3 février 2011 sous l'égide du Préfet de Région pour tenter de débloquer la situation et trouver une rédaction qui puisse obtenir la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés nécessaires à l'adoption du SAGE.

Une dernière version du SAGE intégrant les propositions issues de la CC3S a alors été proposée à la CLE le **17 février 2011, réunion au cours de laquelle le projet de SAGE a finalement été adopté** par 57 votes favorables, 4 défavorables et 1 abstention (pour 62 votes exprimés).



## I.2 Vie du SAGE - année 2011

### Modification des règles de fonctionnement du SAGE

Il n'y a pas eu de reconstitution ou de modification de la composition de la CLE au cours de l'année 2011. Par contre, la CLE a délibéré favorablement sur des modifications de ses règles de fonctionnement (cf. annexe n°1 règles de fonctionnement du SAGE).

### Modification du périmètre du SAGE

Une procédure de modification du périmètre du SAGE a été lancée en 2011 pour la partie située à l'est de son territoire.

La nouvelle limite, qui constitue également celle du SAGE Clain, a été validée par le Comité de Bassin Loire Bretagne par délibération n°08-36 du 4 décembre 2008 dans le cadre de la procédure de définition du périmètre du SAGE Clain. L'extension du périmètre du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin au contact du périmètre du SAGE Clain respecte le principe de continuité des territoires couverts par un SAGE qui vise à ne pas laisser de communes orphelines.

Le futur périmètre (cf. annexe n°2) du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin devrait s'étendre sur 3 700 km<sup>2</sup> environ. Outre les 217 communes actuelles, il intégrerait tout ou partie des communes de Lusignan (86), Rom (79), Messe (79), Vanzay (79), Caunay (79), et Clussais la Pommeraie (79). Par ailleurs, par cohérence avec le périmètre du SAGE Clain, seront exclues du périmètre du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin, une partie des communes de Rouillé (86) et Saint-Sauvant (86). Ces communes ont été consultées sur le choix de ce nouveau périmètre en octobre et ont 4 mois pour donner leur avis. Un nouvel arrêté préfectoral modificatif de périmètre devrait être pris au début du premier semestre 2012.

Une réflexion globale sur un toilettage de l'arrêté de périmètre du SAGE pour fixer de manière définitive les limites avec les autres SAGE limitrophes et éviter les territoires orphelins entre deux SAGE a aussi été initiée en fin d'année.

### Logo du SAGE

Dans le cadre de sa politique de communication, la CLE du SAGE s'est dotée d'un logo. Le bureau d'étude **Studio "Pourkwoi Paww?"** a réalisé trois propositions qui ont été présentées lors de la CLE du 14 décembre. Le logo suivant a été retenu.



## Réunions de CLE

Pas moins de huit réunions de CLE se sont tenues au cours de l'année 2011 : 1<sup>er</sup> février, 17 février, 12 avril, 17 mai, 15 juin, 14 septembre, 13 octobre et 14 décembre.

Les deux premières réunions ont porté sur la finalisation de l'écriture et l'adoption des documents du SAGE.

Au cours de la CLE du 14 septembre 2011, une visite de deux sites emblématiques des problématiques du SAGE a été effectuée : le Barrage de la Touche Poupard et les usines de production d'eau potable du SMEDEP du Saint Maixentais et du SERTAD.



Visite du barrage de la Touche Poupard - 14 septembre 2011





Visite usine de traitement d'eau potable de la Corbelière

Visite usine de traitement d'eau potable du SERTAD



Lors des autres réunions, la CLE a étudié et porté des avis sur différents projets (dossiers « Loi sur l'eau », programmes ou contrats avant leur passage devant les instances de l'Agence de l'eau). Des bilans d'étape ou thématiques ont aussi été réalisés et présentés à la CLE :

- o Bilan de l'étiage 2010 (annexe n°3),
- o Bilan d'avancement des Contrats Gestion Quantitative en projet sur le territoire,
- o Bilan qualitatif de production d'eau potable - année 2009 (annexe n°4),
- o Bilan qualitatif de la ressource en eau souterraine pour le paramètre « nitrates » à partir des données du réseau patrimonial (annexe n°5).

A titre expérimental, il a aussi été proposé, aux membres de la CLE intéressés, la visite du chantier de rénovation des digues à la mer entre Charron et Esnandes avec le maître d'ouvrage des travaux (SYNHA). Six membres de la CLE ont répondu présents à cette visite (ainsi que plusieurs autres acteurs locaux) et ont exprimé leur intérêt à voir renouvelé ce type de visites. A l'avenir, la participation des maîtres d'ouvrage du territoire pourra donc être sollicitée lors de la mise en œuvre de leurs projets pour organiser de telles visites.

### **Examen des dossiers soumis à autorisation ou déclaration**

Les dossiers des projets soumis à **Autorisation** au titre de la loi sur l'eau sont aujourd'hui transmis pour avis à la Commission Locale de l'Eau (dossier de construction de lotissements, de zones d'activités, de construction de station d'épuration, de plans d'épandage de boues de stations, de drainage, ...). Sept dossiers ont ainsi été transmis cette année à la CLE, mais seuls deux dossiers ont été présentés en séance et se sont traduits par :

- o Une demande de report d'avis en attente d'un dossier recevable pour les services de l'Etat faisant suite aux remarques et fortes réserves de la CLE sur le projet présenté (ZA de Touvent sur la commune de l'Île d'Elle),
- o Un avis favorable sur le rehaussement des digues à la mer à l'ouest de Charron (porté par le SIAH du Curé).

L'animateur a par ailleurs formulé des remarques et posé des questions auprès des services instructeurs sur deux de ces dossiers (ZAC sur la commune de Saint Xandre et restauration d'ouvrages hydrauliques sur la ville de Niort).

En ce qui concerne les projets soumis à **Déclaration** au titre de la loi sur l'eau, les dossiers complets sont envoyés pour information à la cellule d'animation de la CLE par la DDTM de Vendée. Pour les deux autres départements, seule une copie des récépissés de déclaration sont transmis. Cette transmission permet à la CLE d'avoir une vision des activités pouvant impacter le domaine de l'eau sur son territoire.

La liste complète des dossiers communiqués à la CLE est consultable en annexe n°6.

Ce document, mis à jour régulièrement, est disponible à tout moment aux membres de la CLE sur le site de l'IIBSN.

Ceux-ci sont aussi avisés par mail des différents dossiers arrivés pour consultation à la cellule d'animation. Ils peuvent ainsi faire remonter leurs éventuelles remarques qui serviront à la rédaction d'un projet d'avis de la CLE. Cette dernière a par ailleurs acté le principe qu'en cas de nécessité (délais courts) le groupe de travail le plus approprié à la thématique abordée par le dossier (ou le bureau) serait réuni pour formaliser rapidement un avis.

## Examen des dossiers soumis pour avis de la CLE portant sur des projets sollicitant des financements de l'Agence de l'eau

Ces dossiers recoupent en partie les dossiers soumis à autorisation ou déclaration reçus, mais pas nécessairement.

Cinq avis ont ainsi été portés sur des projets pour lesquelles la CLE avait été sollicitée :

- o avis sur le contrat territorial milieux aquatiques (CTAM) du bassin du Lambon),
- o avis sur le contrat « Programme Re-sources » du Syndicat de production d'eau potable du Centre Ouest)
- o avis sur 3 dossiers d'autorisation de construction de réserves de substitutions (ASLI la Goutte d'Eau, ASLI Les Côtéaux de la Lutinière, ASA de Saint Aubin la Plaine) et examen d'un dossier préalable à la construction de réserves (Papmp'œuf).

### Autres avis

La CLE a aussi émis des remarques sur le projet de classement des cours d'eau en liste 1 et liste 2 au titre du L214-17 du code de l'environnement.

### Dossier « zones humides »

Au sein de la cellule animation des SAGE de l'I.I.B.S.N, c'est l'animatrice du SAGE Vendée qui suit de façon plus précise la mise en œuvre des inventaires (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau. Ce travail est réalisé en lien étroit avec le chargé de mission « zone humide » de la structure porteuse. Il faut en effet veiller à la prise en compte des modalités d'inventaires adoptées par les deux CLE en 2010 (SAGE SNMP : 1<sup>er</sup> juin 2010). L'animateur du SAGE SNMP accompagne les projets d'inventaires de son territoire en lien étroit avec la cellule SAGE. Celle-ci organise, en fonction des disponibilités de chacun, la participation de la cellule SAGE aux différentes réunions.

Des démarches ont été faites par ailleurs pour sensibiliser les services de l'Etat à la nécessité de demander ces inventaires comme préalable à la réalisation des documents d'urbanisme.

Un représentant de l'IIBSN se rend ainsi à chacune des réunions pour les différentes phases de ces études (6 pour chaque commune) pour pouvoir témoigner du respect de la méthodologie SAGE, accompagner les communes dans leurs démarches et vérifier la qualité des données fournies par le bureau d'étude (phase terrain et remplissage des bases de données). Ce travail représente donc un investissement en temps particulièrement important.

En 2010, 11 communes du territoire du SAGE ont mené à terme leur inventaire. Ces inventaires ont été présentés au groupe technique « zones humides » puis ont été validés par la CLE le 14 décembre. Il s'agit des communes d'Aiffres, Echiré, Epannes, Granzay-Gript, La Couarde et Scillé en Deux-Sèvres et Bouillé-Courdault, Fontaines, Nieul sur l'Autise, Sainte Gemme la Plaine et Velluire en Vendée.

De plus, 28 nouvelles communes ont déjà engagé la démarche ou l'envisagent prochainement : 9 sont en cours de réalisation, 13 autres l'ont engagé dans le cadre d'un appel d'offre lancé par le pays Haut Val de Sèvre et 6 autres communes ont fait une demande auprès de l'IIBSN pour partir dans la prochaine consultation qui sera portée par l'Institution.

La carte placée en annexe n°7 fait le bilan de l'état d'avancement de la démarche à la fin 2011.

Suite aux premiers constats effectués lors du déroulement des premiers inventaires, il a été soumis au Comité technique « zones humides » des propositions d'évolutions de la méthodologie d'inventaire qui ont été acceptées, puis validées par la CLE le 14 décembre. Il est ainsi acté le principe :

- o D'une amélioration de la communication autour des inventaires (notamment auprès des propriétaires fonciers et des agriculteurs).
- o de rendre obligatoire la réunion de terrain (facultative aujourd'hui) avec le groupe d'acteurs locaux,
- o de proposer en option une réunion de terrain avec les agriculteurs et propriétaires (en laissant ce choix au maire de la commune en fonction de sa sensibilité et de sa perception et du contexte local),
- o de mettre en place (si nécessaire) une phase de « levée de doute » avant et/ou après la seconde réunion de validation des inventaires avec le groupe d'acteurs.

On note l'absence de lancement d'inventaire sur le département de la Charente-Maritime. Ce décalage peut en partie s'expliquer par une pression administrative et réglementaire moindre que celle ressentie dans les autres départements où aucun document d'urbanisme ne peut plus aujourd'hui être approuvé sans les éléments se rapportant à la thématique « zones humides ».

### **Pose de repères de crues**

Des repères doivent être mis en place par les maires depuis la loi « risque » de 2003, selon des modalités définies par décret. Cette obligation est par ailleurs reprise par le projet de SAGE Sèvre niortaise et Marais poitevin. En 2010, l'IIBSN a souhaité initier un travail avec les élus locaux sur la mise en place de repères de crues et a proposé qu'une démarche d'accompagnement soit lancée auprès de communes pilotes sur les bassins versants du SAGE SNMP et SAGE Vendée.



A ce titre, 6 communes ont été approchées fin 2010 pour participer à cette démarche : Niort, Saint Maixent l'Ecole, Marans, Fontenay le Comte, Damvix et Mauzé sur le Mignon.

A ce jour, les 5 premières citées ont donné leur accord de principe pour s'engager dans cette démarche. A cet effet, des réunions préalables ont été conduites pour les communes de Niort et Saint Maixent L'Ecole afin de présenter la méthode et recenser les éléments et études déjà disponibles avec les services techniques concernés. Cette démarche devrait se poursuivre dans le courant de l'année 2012.

### **Appui technique aux structures « eaux » du territoire**

La cellule SAGE apporte si besoin son appui technique aux structures « eaux » de son territoire. En 2011, cela a été le cas pour le SMEPDEP de la Courance (Captivité de la nappe), le Syndicat du Mignon (zone humide de Doeuil sur le Mignon) ou encore le CREN Poitou-Charentes (Tourbière du Bourdet). Ces éléments sont présentés dans le chapitre « modélisation de la nappe de l'Aunis ».

En ce qui concerne la rédaction du cahier des charges pour la réalisation d'études pour l'amélioration de la continuité écologique de la Sèvre niortaise amont qui avait été réalisé fin 2010 pour le compte du SMC du Haut Val de Sèvre, un bureau d'étude a été retenu pour l'un des lots. Par contre, il n'a pas été donné de suite au second lot portant sur l'ensemble des ouvrages hydrauliques de la Prairie mothaise. Une reprise est toutefois aujourd'hui envisagée pour 2012 avec un autre porteur de projet (SERTAD).

### **Gestion des niveaux d'eau dans le Marais**

Suite à la collecte des historiques des données de niveaux d'eau dans le Marais depuis le début du siècle dernier (format « papier ») auprès des services de la SDDT 79, un travail de saisi a été réalisé en 2011 avec l'aide d'un stagiaire de niveau Master. Ces données collectées ont alors été numérisées et leur validité contrôlée. Un travail d'analyse a ensuite été conduit (cf. annexe n°8 : *Etude de chroniques de niveaux d'eau - Thomas Leroy - Master 2 professionnel « Approches Intégrées des Ecosystèmes littoraux » - 2011*).

### **Mise à jour site internet**

En 2011, l'IIBSN a mis en place son site internet <http://www.sevre-niortaise.fr/> .

Ce nouvel outil a été très rapidement exploité pour faire connaître le SAGE et ses travaux auprès du grand public. Sont ainsi notamment disponibles sur ce site (page dédiée ouverte à tous), les documents suivant :

- o Les documents du SAGE
- o Les documents produits lors des différentes SAGE d'élaboration,



- o Les rapports annuels,
- o Un exemplaire de nombreuses études ayant servi de base à son élaboration,
- o Une copie des inventaires communaux des zones humides validés par la CLE,
- o Une copie des bilans réalisés en 2010.

Le site internet rentre aussi dans le cadre de la gestion quotidienne de la vie de la CLE avec un accès réservé à ces seuls membres (ou techniciens de structures liées à celle-ci). Pour ce dernier point, il s'est avéré particulièrement utile pour mettre rapidement à disposition de la CLE les projets de compte-rendu de réunions ou tout autre document volumineux, tel que les présentations effectuées devant la CLE ou les dossiers d'autorisation Loi sur l'eau présentés pour avis à la CLE.

### **Tableau de bord des SAGE et bilans annuels**

Le tableau de bord est un outil du SAGE qui permet :

- o de suivre la mise en œuvre des préconisations,
- o d'évaluer l'efficacité des préconisations dans l'atteinte de l'objectif,
- o de communiquer sur l'avancement de la mise en œuvre du SAGE et sur l'état de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages,
- o de contribuer à adapter les orientations futures de gestion du bassin versant.

Pour amorcer cette réflexion, un important travail de collecte de données, d'effort de synthèse et de rationalisation/automatisation de la collecte concernant la gestion qualitative et quantitative de eaux, la gestion des inondations ou encore les zonages réglementaires ou la gestion de l'espace (drainage, captages d'eau,...) a été initié tout au long du second semestre 2010 et s'est poursuivi en 2011.

En 2011, cela s'est traduit par :

- o La réalisation d'un bilan annuel de la gestion de l'étiage 2010 à l'échelle du SAGE SNMP a été présenté à la CLE en juin 2011 (bilan déjà réalisé en version plus simplifiée pour l'année 2009) ;
- o La réalisation d'un bilan annuel de la production d'eau potable 2009 à partir des ressources situées sur le territoire du SAGE (données producteurs),
- o La réalisation d'un bilan de la qualité des eaux souterraines pour le paramètre « nitrates » à partir des données « qualité » du réseau patrimonial national,
- o Un bilan de la problématique « inondations » qui n'a pu être présenté en CLE par manque de temps (cf. annexe n°15).



## **Participation aux réunions régionales ou de bassin**

L'animateur a participé, en autres, aux réunions suivantes :

05/04/2011 : Réunion d'animateurs SAGE de la région Pays de la Loire animé par la DREAL Pays de la Loire / ONEMA / AELB

27/06/2011 : Présentation de la procédure de mise en place des Trames Vertes et Bleues en Poitou-Charentes (Vouillé - 79),

14/11/2011 : Forum « Loire aval Côtiers vendéens » - Agence de l'Eau - Nantes

06/12/2011 : Colloque sur l'agriculture et changement climatiques en Poitou-Charentes par la Chambre régionale d'agriculture (Melle - 79)

## **Suivis des comités techniques et de pilotage**

L'animateur a aussi participé à de nombreuses réunions portant sur les thématiques suivantes (plus d'une vingtaine au cours de l'année 2010) :

- o Comités « étiage » ou conférence départementale de l'eau (17 et 79). La CLE n'est pas invitée en Vendée.
- o Comité de pilotages « Contrat de gestion quantitative » en Deux-Sèvres et Vendée,
- o Etudes préalables de faisabilité de construction de réserves de substitution (Vendée et Deux-Sèvres),
- o Réunions de comité de pilotage Re-sources (Ville de Niort, de la Rochelle, Corbelière, Touche-poupard, Centre-Ouest, Vallée de la Courance),
- o Réunions de comité de pilotage Contrat restauration milieux aquatiques ou restauration zone humide.

## **I.3 Perspectives 2012**

Au cours du premier semestre 2012, une ou deux réunions de CLE sont pressenties pour, notamment pour :

- o Présenter les projets de contrats gestion quantitative » pour les bassins de Vendée et des Deux-Sèvres,
- o Présenter l'étude de nivellement des ouvrages (DPF et autres voies d'eau) réalisée par l'IIBSN ainsi que les propositions d'emplacement des échelles limnimétriques qui viendront remplacer partiellement les existantes,
- o Présenter un bilan de l'étiage 2011,

Une ou deux visites thématiques (à l'exemple de celle réalisée en 2011 sur les ouvrages du SERTAD et de la Touche Poupard) sont envisagées au cours de l'année : les réserves



de substitution et leur gestion sur le bassin des Autizes et/ou une exploitation conchylicole en baie de l'Aiguillon.

L'impératif des élections présidentielle et législative de mars 2012 devrait par contre contraindre l'activité de la CLE au cours du second trimestre (avril à juin).

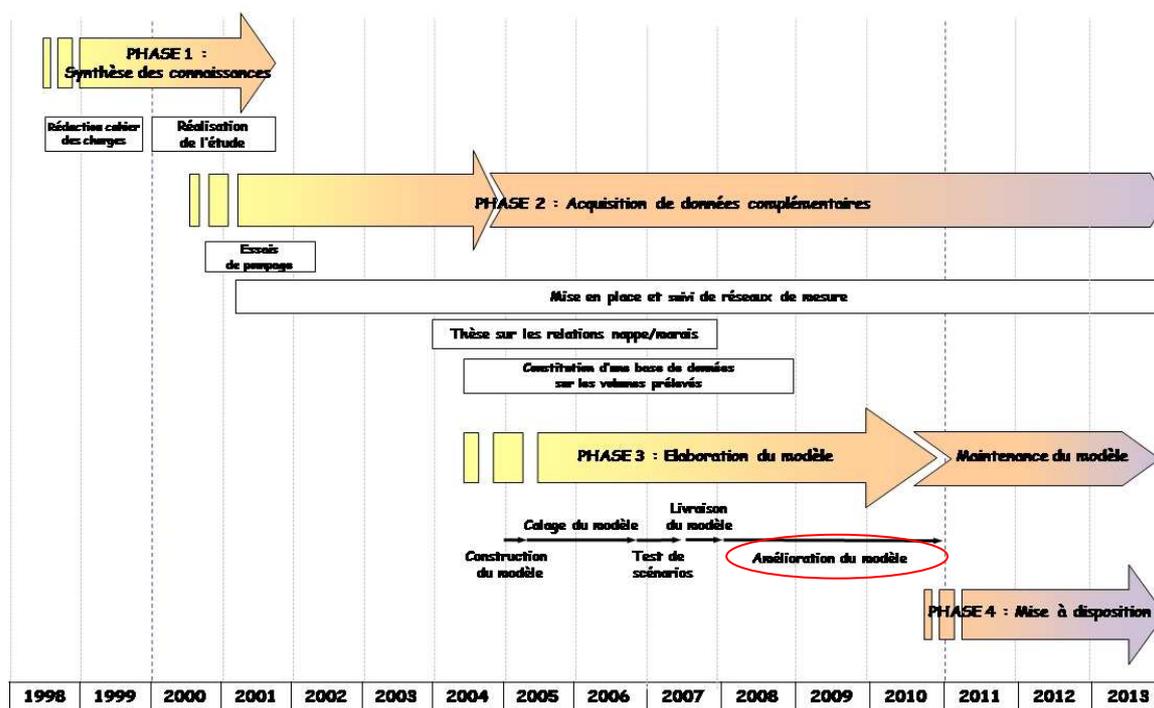
Au cours de l'année, l'animateur SAGE prévoit de travailler principalement sur les points suivants :

- o Poursuite de l'accompagnement des communes (avec la cellule SAGE) dans leur inventaire des zones humides,
- o Mise en place et accompagnement des travaux du groupe de travail « ouvrages hydrauliques et continuités » de la CLE,
- o Accompagnement d'un stagiaire sur la problématique des ouvrages hydrauliques sur la Sèvre en amont de Niort,
- o Accompagnement au montage du projet de Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV),
- o Mise en place et lancement des travaux d'un groupe de travail portant sur « les indicateurs et les réseaux de suivis quantitatifs du SAGE »
- o Accompagnement avec l'ingénieur SIGiste de l'IIBSN d'un ingénieur recruté en CDD travaillant sur la collecte et l'automatisation du traitement d'indicateur du SAGE,
- o Réalisation du bilan de l'étiage 2011,
- o Réalisation d'un bilan des consommations en eau pour les différents usages (eau potable, industries, irrigation) pour l'année 2010,
- o Travail sur la pose de repères de crues sur les communes de Niort et Saint Maixent.

## II - MODELISATION DE LA NAPPE DE L'AUNIS

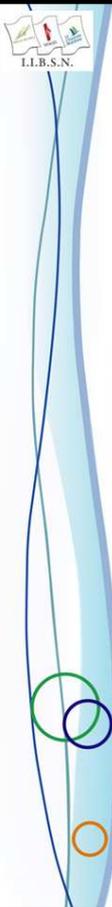
### Rappel historique :

La finalité de l'étude de modélisation de la nappe de l'Aunis, débutée en 2000, est d'élaborer un outil d'aide à la décision pour la gestion de la ressource en eau souterraine. Les différentes étapes de l'étude depuis son émergence sont résumées sur le schéma ci-dessous :



L'étape d'amélioration du modèle s'est achevée en 2010 (réunion du comité de pilotage du 7 septembre 2010).

Le modèle et les connaissances acquises au cours de son élaboration sont depuis mis à disposition des acteurs du territoire selon les modalités consultables en annexe 9 et résumées sur la figure ci-dessous.



## I c – Modalités de mise à disposition

Adoptées par le CA le 17/06/2010

- Cas 1 : aide à la décision → prestation en Régie
- Cas 2 : étude réglementaire (A et D loi sur l'eau, ICPE)  
projet présenté à la CLE (€ Agence de l'Eau, A loi sur l'eau)  
↓  
mise à disposition des fichiers du modèle au BE  
choisi par le pétitionnaire, avec signature d'une  
convention contenant une clause de retour des  
données nouvelles et des fichiers modifiés (gage  
de qualité pour le pétitionnaire et d'amélioration  
du modèle pour nous)

Gratuité  
Amélioration permanente

7

Elles visent à garantir la plus large diffusion possible au modèle ainsi que son amélioration permanente, sans empiéter sur le champ concurrentiel.

## II-1 Mise à disposition du modèle

Plusieurs demandes ont été reçues et traitées en 2011. Toutes ont pu être traitées en régie (cas 1).

- *Contribution à la prélocalisation des zones humides en contexte calcaire* (cf. rapport en annexe 10) : la prélocalisation des zones humides par le modèle « Agrocampus » ne donnant pas des résultats satisfaisants en contexte calcaire, il a été tenté d'identifier avec le modèle les secteurs « baignés par la nappe », donc propices au développement de zones humides. Les résultats ont été présentés au comité scientifique de l'étude « zones humides » le 22/03/2011. L'indicateur mis au point a été intégré dans le calcul de l'indice de confiance.
- *Aide à la décision en accompagnement du projet de retenues de substitutions de la Chambre d'Agriculture 79* (cf. rapport en annexe 11): la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres a posé trois questions susceptibles d'éclairer sa décision sur le choix des réserves de substitution à mettre en place. La réponse aux deux premières questions (quel est l'effet des prélèvements tels qu'ils sont pratiqués actuellement et quels sont les groupes de forages les plus impactants) a été présentée en comité de pilotage le 13 octobre 2011. La dernière question (quel est l'impact du projet retenu) est encore à traiter.
- *Caractérisation de la zone de captivité de la nappe exploitée par le SMEPDEP pour la production d'eau potable dans la vallée de la Courance* (cf. rapport en annexe 12) : dans le cadre de l'action A13 « suivi de l'état de captivité de la nappe oxfordienne » du programme Re-Sources du BAC des captages de la Courance, quatre piézomètres avaient été équipés d'un suivi automatique le 8 octobre 2010. Le suivi de ces piézomètres a été assuré par l'Institution en 2011 et les résultats obtenus ont servi à délimiter la zone captive et ses variations interannuelles. Ils ont été présentés en comité technique le 06/12/2011.
- *Propositions de mise à jour des limites de la zone de gestion « Mignon-Courance » et des masses d'eau souterraines sur les SAGE SNMP et Vendée* (cf. rapport en annexe 14) : la DDT des Deux-Sèvres a engagé en 2011 une révision de son arrêté cadre de limitation des usages de l'eau (application de la disposition 7C2 du SAGE SNMP). La première étape de cette démarche a consisté à revoir les limites des zones de gestion. Des propositions ont été formulées dans ce cadre (cf. rapport en annexe 13). Par effet de ricochet, elles ont donné lieu à des propositions de révision des limites des masses d'eau souterraine sur les territoires concernés.

## II-2 Maintenance et amélioration permanente du modèle

### Acquisition de données complémentaires

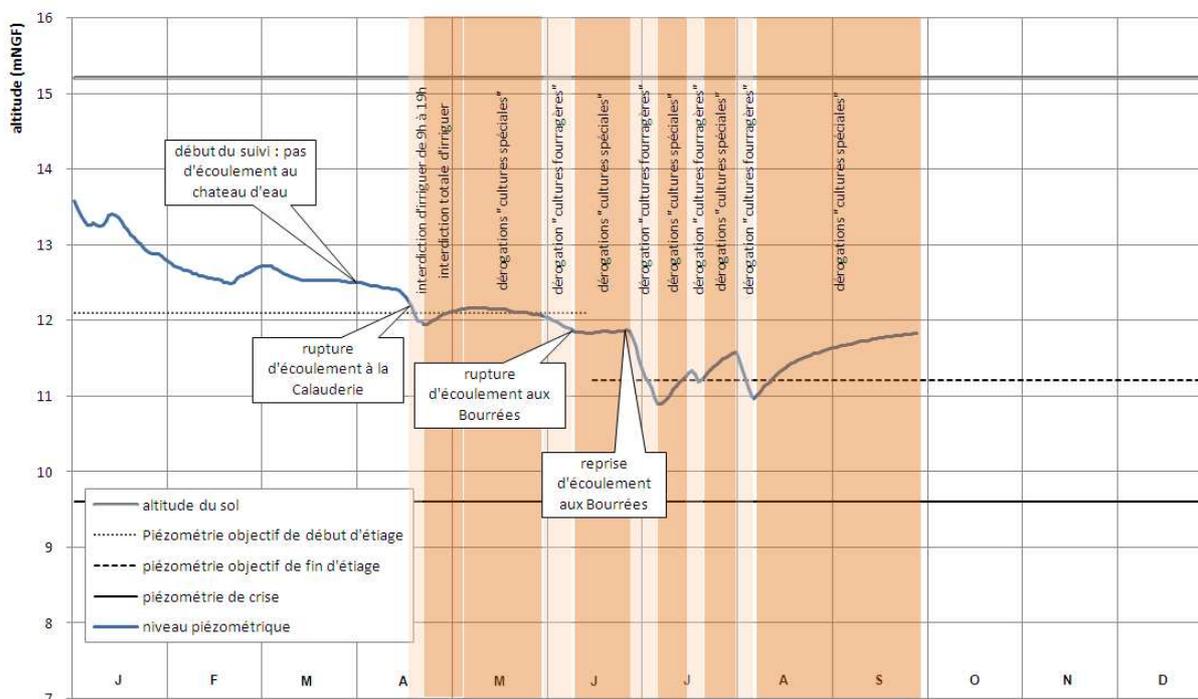
#### ➤ Maintenance des réseaux de mesure :

Le suivi et la maintenance des réseaux de mesure, ainsi que la mise en ligne des données sur la banque ADES, ont été assurés comme à l'accoutumée. Plusieurs des stations les plus anciennes ont été longuement arrêtées (réparation de panne et/ou attente de remplacement sur le budget 2012).

#### ➤ Suivi de l'aval du piézomètre du Bourdet :

A partir de fin mars 2012, le développement des assecs en aval du piézomètre du Bourdet et le retour de l'eau ont été suivis très régulièrement, ce qui a permis d'établir le lien physique entre la POEd définie dans le SDAGE et le SAGE et la rupture d'écoulement des sources de bordure de Marais (cf. graphique ci-dessous). Ces résultats ont été intégrés à la présentation des résultats de la prestation d'aide à la décision en accompagnement du projet de retenues de substitution de la Chambre d'Agriculture 79 (cf. plus haut).

Evolution des niveaux piézométriques au Bourdet et mesures de limitation des usages de l'eau pour l'année 2011



## Maintenance-amélioration du modèle

Il n'a pas encore été procédé à une maintenance ou à une amélioration du modèle (cf. perspectives pour 2012).

## II-3 Perspectives pour 2012

L'année 2012 s'annonce dans la continuité de la fin de l'année 2011 avec :

- Mise à disposition du modèle :
  - o Test du projet de 3 des 6 scénarios de retenues de substitution proposés par la CACG à la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, dans le cadre de la convention signée en 2011.
  - o Rédaction et présentation des résultats du travail réalisé sur l'alimentation en eau (superficielle et souterraine) de la tourbière du Bourdet (CREN), dans le cadre de la convention signée en 2011.
  - o Emergence d'une demande de la Ville la Rochelle sur les captages d'eau potable situés dans la vallée du Curé.
- Acquisition de données complémentaires :
  - o Remise à niveau du réseau piézométrique (en lien avec le groupe de travail portant sur « les indicateurs et les réseaux de suivis quantitatifs du SAGE »),
  - o Poursuite et valorisation des observations réalisées sur l'aval du piézomètre du Bourdet.
- Maintenance et amélioration permanente du modèle :
  - o Amélioration du modèle dans le secteur de la vallée de la Courance (intégration des données acquises en 2010-2011 pour le SMEPDEP)
- Appui technique aux structures « eau » du territoire :
  - o Poursuite du suivi piézométrique et rédaction d'un cahier des charges pour l'étude du phénomène de dénitrification naturelle des captages eau potable du SMEPDEP (Action A12 du programme Re-Resources Courance).
  - o Suivi de l'étude hydraulique d'aménagement du Mignon à Doeuil sur le Mignon (17), dans le cadre de la restauration de la zone humide de Lamartine (CRE Guirance Courance Mignon), puis rédaction du dossier loi sur l'eau.

# ANNEXES \*

**\*\* Toutes les annexes sont disponibles sur le site internet de l'IIBSN, en libre accès ou dans l'espace réservé à la CLE.**

**ANNEXE N°1 : REGLES DE FONCTIONNEMENT DU SAGE**

**ANNEXE N°2 : PROJET DE PERIMETRE DU SAGE**

**ANNEXE N°3 : BILAN DE L'ETIAGE 2010**

**ANNEXE N°4 : BILAN DE LA PRODUCTION D'EAU POTABLE - ANNEE 2009**

**ANNEXE N°5 : BILAN QUALITATIF DES EAUX SOUTERRAINES POUR LE PARAMETRE « NITRATES »**

**ANNEXE N°6 : LISTE DES DOCUMENTS ENVOYES POUR CONSULTATION A LA CLE**

**ANNEXE N°7 : BILAN DE L'AVANCEMENT DES INVENTAIRES « ZONES HUMIDES »**

**ANNEXE N°8 : ETUDE DE CHRONIQUES DE NIVEAUX D'EAUX - Thomas Leroy - 2011**

**ANNEXE N°9 : MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU MODELE DE LA NAPPE DE L'AUNIS**

**ANNEXE N°10 : CONTRIBUTION A LA PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES**

**ANNEXE N°11 : AIDE A LA DECISION EN ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DE RETENUES DE SUBSTITUTIONS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE 79**

**ANNEXE N°12 : CARACTERISATION DE LA ZONE DE CAPTIVITE DE LA NAPPE EXPLOITEE PAR LE SMEPDEP POUR LA PRODUCTION D'EAU POTABLE DANS LA VALLEE DE LA COURANCE**

**ANNEXE N°13 : PROPOSITIONS DE MISE A JOUR DES LIMITES DE LA ZONE DE GESTION « MIGNON COURANCE »**

**ANNEXE N°14 : PROPOSITIONS DE MISE A JOUR DES LIMITES DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES SUR LES SAGE SNMP ET VENDEE**

**ANNEXE N°15 : ETAT DES LIEUX DE LA THEMATIQUE INONDATION - JUIN 2011**



I.I.B.S.N.